

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-39

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté relatif aux franchises applicables sur les pertes d'exploitation en cas de catastrophe naturelle ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 15 juin 2023,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Fait le 15 juin 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,

Sébastien RASPILLER

